

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 22 N°2



DECO SURFACES



- ⇒ Portes & Fenêtres
- ⇒ Matériaux de construction
- ⇒ Poêles & Foyers
- ⇒ Service de décoration
- ⇒ Couvre-planchers
- ⇒ Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

Construction
Yves Gosselin



418 492-3492

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

9, route Lauzier
Kamouraska

Spécialiste en rénovation de maison

Mot du maire

Nous allons bientôt débiter une nouvelle saison estivale sous fond de COVID. Nous savons que cela aura un impact pour nos citoyens et nos commerçants.

Nous travaillons donc activement à maintenir les services que nous avons offerts l'an dernier. Vous pourrez donc voir arriver bientôt les commodités dans la municipalité et les parents recevront sous peu le formulaire d'inscription pour le camp de jour.

À moins d'avis contraire de la Santé publique, notre bureau d'accueil touristique ouvrira aussi ses portes cette année.

Entre temps, votre conseil municipal continu de maintenir ses séances de conseil à huis clos en mode virtuel. Vous avez des questions à soumettre, vous pouvez les envoyer par courriel à mychelle.levesque@kamouraska.ca ou cynthia.bernier@kamouraska.ca avant les séances du conseil et nous y répondons pendant celles-ci.

Au plaisir de vous accueillir bientôt!

Gilles A. Michaud, Maire

cc by-nc-nd b. monginoux / photo-paysage.com

SOMMAIRE

↓	Mot du maire	2	↑
↓	Message de la DGA	3	↑
↓	Socio communautaire	4	↑
↓	Comité consultatif d'urbanisme CCU	5	↑
↓	Comité de développement	6	↑
↓	Mesures d'urgence	7	↑
↓	Calendrier vaccination	8	↑
↓	Chanson À Kamouraska	9	↑
↓	La Fabrique de Kamouraska	10	↑
↓	Patrimoine maritime de Kamouraska	11	↑
↓	Service intermunicipale de Sécurité incendie	12	↑
↓	Collecte de sang	13	↑
↓	Conseil municipal Municipalité Kamouraska	14	↑
↓	OMH	27	↑
↓	Éco Centre	30	↑
↓	Horaire des cueillettes	31	↑



LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter:

Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 223
cynthia.bernier@kamouraska.ca

Horaires bureau municipal : lundi au jeudi de 8h30 à 15h30 et vendredi de 8h30 à 12h30

Prochaine parution:
juin 2021

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Marie-Pier Fournier
Révision linguistique: Claude Langlais
Photo page couverture : Michel Lavoie

Message de la Directrice générale adjointe et agente de développement

Plusieurs dossiers sont présentement sur la planche à dessin à la municipalité, tous plus importants les uns que les autres. Afin de vous tenir au courant, voici un compte rendu des principaux développements sur certains d'entre eux.

Camp de jour

Nous sommes heureux de vous annoncer que la municipalité aura son camp de jour cet été. Afin de répondre aux normes, celui-ci se tiendra dans la salle municipale.

Les inscriptions débuteront la semaine du 10 mai 2021. Les parents ayant inscrits leurs enfants l'an passé ont reçu un courriel d'invitation. Pour les nouvelles inscriptions, veuillez communiquer avec Cynthia Bernier par courriel à cynthia.bernier@kamouraska.ca afin d'obtenir le formulaire d'inscription.



Bureau d'accueil touristique

À moins d'avis contraire de la Santé publique, le bureau d'accueil touristique ouvrira ses portes le 21 juin 2021 en appliquant les mêmes mesures sanitaires que l'an passé.

Cynthia Bernier

Directrice générale adjointe / agente de développement

Fermeture des locaux

Avec la propagation qui continue et notre région qui est toujours en **zone rouge foncée**, tous les locaux municipaux demeurent fermés au public jusqu'à nouvel ordre:

- bureau municipal
- salle communautaire
- local des loisirs
- local des fermières
- bureau d'accueil touristique

Bureau municipal : les employés-es demeurent au travail et sont disponibles pour répondre à vos questions et vos demandes par téléphone ou par courriel.



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | G0L 1M0 | 418 308-0646



MARCHÉ GOURMAND

Pour le quotidien
ou les grandes occasions!

JEUDI - DIMANCHE
11H - 18H

Entrées - Plats - Sucreries
charcuteries maison - fromages - bières - vins - café - produits locaux

www.cote-est.ca

Socio-communautaire



OFFICE D'HABITATION
DU KAMOURASKA EST

Téléphone : 418 492-2877
Télécopieur : 418 492-2904

Logements à louer à l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dans les municipalités de St-Pascal, Kamouraska, Mont-Carmel, St-Philippe-de-Néri et St-Alexandre-de-Kamouraska.

Pour être admissible au programme HLM, les personnes intéressées devront avoir déclaré des revenus de 21 000 \$ maximum pour l'année 2020 et le locataire principal devra avoir un minimum de 50 ans.

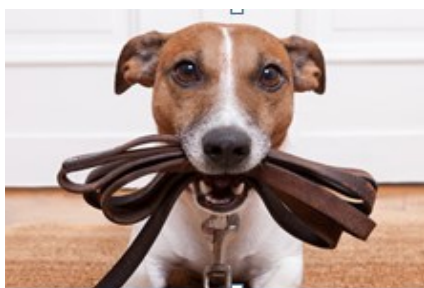
Pour plus d'informations, contactez le 418-492-2877 et nous vous ferons parvenir la liste des documents nécessaires pour faire une demande officielle.



RAPPEL

Nous tenons à vous rappeler que pour la sécurité de tous, vous devez maintenir vos chiens en laisse lors de vos promenades quotidiennes dans les quartiers de Kamouraska.

Merci de votre collaboration!



Nous désirons prendre le temps de remercier nos précieux commanditaires. Votre appui fait une différence!

Merci de tout coeur!

Chronique du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Avec la saison estivale qui arrive, rien de plus agréable de s'asseoir au clair de lune et regarder les étoiles.

Les membres du CCU tenaient à vous rappeler qu'il est possible d'avoir un bon éclairage sécuritaire sur nos propriétés tout en évitant la pollution lumineuse.

Afin d'obtenir plus d'informations, nous vous invitons à lire les articles suivants sur les sites de la Sépaq et d'Astro Canada.ca :

<https://www.sepaq.com/parcs-quebec/blogue/article.dot?id=17f4cb85-16fe-4275-8dad-a209d5e049fe>

http://astro-canada.ca/la_pollution_lumineuse-light_pollution-fra

Le Comité consultatif d'urbanisme



**Au Bas-Saint-Laurent, on continue
de bien se protéger !**



**Évitons les
rassemblements**

[Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus)

1-877-644-4545



Kamouraska

Sébastien Massé
propriétaire
Cell. : 418 551-1213

info@kamouraska.carrxpert.com

www.carrxpert.com

216, rue Rochette
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 308-1001 • Fax : 418 308-1002



Alimentation Gabriel Landry inc.

501, avenue Patry, Saint-Pascal

418 492-1034

Comité de développement

Le 17 février dernier se tenait l'AGA du comité Développement de Kamouraska. Lors de cette AGA, les états financiers des années 2018-2019 et 2019-2020 ont été présentés aux personnes présentes.

Lors de cet AGA, l'ensemble des administrateurs et administratrices étaient en élection. Nous sommes heureux de vous présenter le nouveau conseil d'administration du comité de Développement de Kamouraska.

- Madame Viviane Métivier, présidente
- Monsieur Steve Dumont, vice-président
- Madame Manon Ouellet, secrétaire
- Madame Martine Bois-Fournier, administratrice
- Madame Sophie Bourgeois, administratrice
- Madame Marie-Claude Gagnon, administratrice
- Monsieur Hervé Voyer, administrateur

Merci aux administrateurs pour leur implication.

Le comité s'est déjà mis à l'œuvre pour sa 3e édition du Marché public de Kamouraska, l'ouverture du bureau d'accueil de Kamouraska et du camp de jour pour 2021.

Votre comité Développement de Kamouraska



 **Desjardins**
Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

Mesures d'urgence

MESURES
D'URGENCE

BAS-SAINT-LAURENT

Mesures spéciales d'urgence en vigueur dès le **1^{er} mai, 00 h 01**, pour la région du **Bas-Saint-Laurent**, excluant les MRC de la Matanie (Matane), de Matapédia et de La Mitis

COUVRE-FEU

- De 20 h à 5 h



MILIEUX DE TRAVAIL

- Télétravail obligatoire



LIEUX PUBLICS INTÉRIEURS

- Fermeture des commerces non essentiels (collecte autorisée à l'extérieur des magasins)
- Seront aussi fermés : cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, plateaux intérieurs sportifs et gyms
- Bibliothèques ouvertes pour les étudiants, les comptoirs de prêts sont ouverts
- Lieux de culte : nombre maximal de 25 personnes



MILIEUX SCOLAIRES

À TOUS LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

- Écoles primaires demeurent ouvertes
- Fermeture des écoles secondaires, dès lundi (enseignement à distance)
- Les services de garde éducatifs à l'enfance demeurent ouverts :
 - les services de gardes scolaires demeurent ouverts, mais seulement pour les travailleurs essentiels
- Enseignement supérieur : formation en ligne



ACTIVITÉS EXTÉRIEURES PERMISES

- 8 personnes maximum



Votre
gouvernement

Québec



*Votre projet...
notre fierté !*

HUMAINEMENT CONSTRUIT
KAMCO
CONSTRUCTION INC.
DURASKA

HUMAINEMENT CONSTRUIT
KAMCO
CONSTRUCTION
R.B.Q. 2948-9515-79

Daniel Dionne

Président et directeur général
ddionne@kamcoinc.com

149, Parc-de-l'Innovation
La Pocatière (Québec)
GOR 1Z0

Tél.: 418 856-5432 #215
Cell.: 418 868-4579
Télec.: 418 856-3097

Dates prises de rendez-vous vaccin

DATES D'OUVERTURE DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LA POPULATION GÉNÉRALE



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AVRIL 25	26	27	28	29	30	MAI 1
					50-59 ans	
2	45-49 ans	4	40-44 ans	6	35-39 ans	8
9	30-34 ans	11	25-29 ans	13	18-24 ans	15

Quebec.ca/vaccinCOVID

Votre gouvernement

Québec



Tu as besoin de ventiler... Tu te sens seule, c'est temps-ci... Tu as besoin de réseauter...

Tu te questionnes...

Appelle-nous, on est là pour toi !

418-492-1449

Heures d'ouverture

8 : 30 AM - 16 : 30 PM

Du lundi au Vendredi

*Mardi am fermé

710, rue Taché

Saint-Pascal

*Bienvenue
à toutes!*

NOS SERVICES

Écoute
Accompagnement juridique
Accompagnement social
Accueil et référence
Animation sociale
Groupes d'entraide
Relation d'aide
Renseignements généraux
Représentation dans le milieu
Soutien en violence

*Tout en respectant les directives de la Santé publique.



EXCAVATION - TRAVAUX À FORFAIT
ÉPANDAGE DE LIQUIDES ET SOLIDES
DÉNEIGEMENT

94, rang des Côtes, KAMOURASKA

Jean-François Paradis

418.860.6438

Martin Briand

418.894.9101



À Kamouraska: Une chanson qui exprime « le bonheur d'être enfin chez moi »

par Andrew Caddell

Il y a plusieurs années, j'écoutais une belle chanson d'un auteur de Nouvelle Écosse, "Song for the Mira." La chanson avait une mélodie captivante, et elle exprimait la grande passion de l'auteur Allister MacGillivray, éloigné de son village natal à Cap Breton.

Ces paroles me faisaient penser à Kamouraska et comment le village me manquait quand j'étais ailleurs. En Inde, en Suisse, à Terre-Neuve, je rêvais de la belle maison ancestrale de ma famille, la grève, le quai, les Kamouraskois. La place qui me rendait heureux.

Alors, je pensais d'écrire une version en Français appelée « À Kamouraska. ». Graduellement, j'ai écrit les paroles qui reflétaient le bonheur qui me rend Kamouraska.

En 2015, j'ai trouvé M. McGillivray à Cap Breton. On se parlait quelques fois par téléphone et il m'a encouragé de continuer. Après plusieurs essais de trouver quelqu'un (e) à enregistrer la chanson, en 2019 mon amie Kristine St-Pierre, une artiste à Ottawa donnait son accord.

Kristine est une auteure-musicienne très charmante qui a gagné plusieurs prix avec ses mélodies accrocheuses. Elle a pris mes paroles et les a peaufinées pour créer une chanson plus profonde. En juin 2020, elle a enregistré la chanson en studio avec d'autres musiciens.

Après quelques mois de la paperasse, en janvier la chanson était disponible sur les sites web pour téléchargement par les postes de radio, et insertion sur « Spotify » et « iTunes ».

Je suis ravi de son succès. Je veux la présenter à la collectivité cet été, avec un concert gratuit par Kristine St-Pierre sur le quai. Je prévois aussi la production d'un vidéo tournée dans le village avec la participation des gens d'ici. Je veux partager ma passion pour Kamouraska avec le monde. Et je donne mes royalties au profit du Patrimoine Maritime de Kamouraska.

La chanson est disponible sur iTunes, Spotify et You Tube : <https://www.youtube.com/watch?v=uIyKkMiT-8E>

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

BERNARD GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-
RIVIÈRE-DU-LOUP

@ bernard.genereux@parl.gc.ca
Rivière-du-Loup: 418 868-1280
Montmagny: 418 248-1211
www.bernardgenereux.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Bécharde
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRETUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Perpétue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893
marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

Fabrique de Kamouraska



OFFRE D'EMPLOI—GUIDE TOURISTIQUE

Nous sommes à la recherche d'une personne âgée de 15 à 30 ans pour combler le poste de guide touristique durant 6 semaines, à raison de 30 heures/semaine pour les visites à l'église de Kamouraska.

Début de l'emploi : 5 juillet 2021.

La formation sera offerte sur place au début de l'emploi.

Vous aurez pour tâche d'expliquer l'architecture et l'histoire des lieux aux touristes en visite.

Votre candidature doit être soumise par écrit au presbytère de Kamouraska, 76 avenue Morel, Kamouraska, GOL 1M0 ou par courriel : fabrique.kamouraska@hotmail.com, le plus tôt possible.

Pour informations supplémentaires : Presbytère de Kamouraska au 418-492-2140.

Un projet génial

Pour une deuxième année consécutive, les élèves de l'école St-Louis ont reçu un aquarium contenant près de 200 œufs de saumon. Elle est située dans la classe de 4^e 5^e et 6^e années. Chaque jour, les élèves les admirent avec passion, amour et tendresse.

Les élèves ont reçu cet aquarium grâce à l'organisme Obakir, qui fournit tout le matériel nécessaire ainsi que les œufs. Ceux-ci sont éclos le 17 mars. À ce stade, on les appelle « alevins ». Il s'agit du 1^{er} stade de vie pour les saumons. Nous faisons ce projet pour aider à la survie de l'espèce. La vie n'est pas facile pour les petits saumoneaux en nature, cela expliquerait leur faible taux de survie.

Ce superbe projet se terminera vers la fin juin. C'est à ce moment que les élèves iront déposer leurs petits poissons dans la rivière Ouelle (seule rivière à saumon du Kamouraska). C'est un projet que la classe et moi adorons!

Merci à Obakir de nous faire vivre cette magnifique expérience!

Samuel Lavoie (5^e année)



Patrimoine Maritime de Kamouraska



Appel à tous et toutes!

Êtes-vous soucieux de préserver la beauté de Kamouraska et son environnement?

Êtes-vous sensible à son histoire et à son patrimoine?

Êtes-vous peiné de voir le quai Taché se dégrader dangereusement?

Voyez-vous l'avenir du village avec une épave de béton délabrée s'avançant dans le fleuve?

Aimeriez-vous apporter votre créativité, vos idées ou vos compétences au sein d'un organisme valorisant le patrimoine maritime?

Venez vous joindre à **Patrimoine maritime de Kamouraska**.

Nous serons très heureux de vous accueillir à titre de membre ou d'administrateur. N'hésitez pas à communiquer avec nous à patrimoine.maritime@gmail.com. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions!



MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec **vous**, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



Message du Service intermunicipal de sécurité incendie

Obligations du propriétaire et du locataire de logement

Connaissez-vous bien les obligations du propriétaire et du locataire de logement en ce qui concerne la sécurité incendie? Voici quelques points de la réglementation incendie que chacune des deux parties doivent respecter.

Avertisseurs de fumée



Le propriétaire doit installer dans le logement ou la résidence en location, un avertisseur de fumée à chaque étage, y compris au sous-sol. Il doit remplacer les appareils défectueux ou périmés.

Le locataire doit maintenir les appareils en fonction et veiller à leur entretien (changement des piles). Le locataire doit signifier à son propriétaire toutes déficiences des appareils et leurs péremptions.



Avertisseur de monoxyde de carbone

Lorsque le logement ou la résidence est muni d'un appareil de chauffage au combustible solide (bois) ou à l'huile (mazout), des appareils ménagers fonctionnant au propane y sont installés ou qu'un garage est annexé à l'unité d'habitation, le propriétaire doit installer un avertisseur de monoxyde de carbone dans le logement.

Le locataire a les mêmes obligations d'entretien qu'avec les avertisseurs de fumée. Il doit connaître le fonctionnement de l'appareil et communiquer avec le 9-1-1 lorsque l'appareil est en alarme.



Ramonage et inspection des conduits d'évacuation de fumée

À moins d'une entente particulière entre les deux parties, il appartient au propriétaire de faire ramoner et inspecter les conduits d'évacuation des appareils de chauffage au combustible solide ou au mazout annuellement.

Le locataire a l'obligation de signifier au propriétaire toute déficiences du système et à l'utiliser selon les règles de l'art. Lors d'incendie de cheminée, le responsable des lieux doit communiquer avec le service

incendie via le 9-1-1.

Extincteurs portatifs

Le propriétaire d'un immeuble doit fournir un extincteur portatif de cote 2A-10B-C ou supérieur à chaque unité de logement, à moins qu'un corridor commun permette aux locataires d'avoir accès à l'équipement.

Le locataire a l'obligation de conserver l'équipement en fonction et doit signifier au propriétaire toute déficiences de l'équipement; basse pression, poudre à remplacer (aux 6 ans), test hydrostatique du cylindre (12 ans) ou autres déficiences de l'appareil.

Pour en savoir plus sur les nouvelles normes de la réglementation incendie, contactez-nous!

Pour information :

Christian Madore,

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie

418 492-2312, poste 241

cmadore@villestpascal.com



Besoin de parler?

Accueil Empathie
Confidentialité Respect
Non jugement

TEL-AIDE
QUÉBEC
Service d'écoute téléphonique

Service d'écoute téléphonique

Solitude, détresse, anxiété, Idées suicidaires...

Ouvert de 9h à minuit, 7 jours sur 7

418 686-2433

Québec métro

SANS FRAIS

1 877 700-2433

Portneuf, Charlevoix, Bas St-Laurent,
Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine

www.telaide.qc.ca

En parler, ça fait du bien...



HÉMA-QUÉBEC

Collecte de sang Saint-Pascal

Mercredi 26 mai 2021 de 14h00 à 20h00

Centre communautaire Robert Côté

470, rue Notre-Dame Saint-Pascal

Sur rendez-vous seulement 1-800-343-7264

En collaboration avec les Chevaliers de Colomb, le Club Lions, le Cercle de Fermières, l'Association Marie-Reine, Ville St-Pascal, Héma-Québec et les médias locaux.

Un cadeau d'une valeur inestimable...

Objectif : 115

Bienvenue à tous!



1202, 4^e avenue Painchaud, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Tél. : 418 856-5540

Courriel : direction.latraversee@videotron.ca

Site web : www.la-traversee.ca



Tu souffres d'isolement? Tu traverses une période difficile?

Tu vis avec un problème d'anxiété, de dépression, de bipolarité, entendeur de voix, etc.?

Tu as besoin d'être écouté(e) et accompagné(e) pour t'en sortir?

La Traversée est là pour t'aider en te donnant les outils nécessaires.

Les services et l'écoute sont gratuits et offerts en face à face, par téléphone, par Internet ou via les pages Facebook des intervenant(e)s.

TOUTES LES CONSIGNES GOUVERNEMENTALES SONT RESPECTÉES.

Services offerts

- Accompagnement social
- Écoute face à face et téléphonique
- Groupe sur le rétablissement
- Groupes d'entraide ou rencontres
- Groupe d'autogestion de l'estime de soi ou de l'anxiété
- Zoothérapie
- Cheminement personnel et connaissance de soi
- Insertion sociale
- Conférences
- Gestion autonome de la médication

Ateliers et activités

- Art et créativité
- Vie associative et activités de financement
- Sorties sociales, activités culturelles et thématiques
- Éducation populaire
- Promotion, prévention et saines habitudes de vie
- Midis thématiques au cégep
- Sorties plein-air
- Sport et loisirs : raquette, vélo, ski de fond, marche, randonnées, etc.



Ramonage de cheminées

Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608

Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
Installation / Réparation
Dénigement de toitures
Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0



Membre affilié



Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi **9 h à 20 h**
Jeudi - Vendredi **9 h à 21 h**
Samedi **9 h à 17 h**
Dimanche **10 h à 13 h**

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234
Télec. : 418 492-6221
Courriel : bsr@familiprix.com

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 13H30 à la grande salle, le lundi 8 mars 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité

Cette séance se tiendra en présence des membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone (vidéoconférence) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

RÉSOLUTION

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

DEMANDE D'AUTORISATION DE M. BERNARD LABRIE (FERME JEAN LABRIE INC.), POUR ALIÉNER, LOTIR ET UTILISER À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DES LOTS 4 008 915 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLUTION

En conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation

adressée par Bernard Labrie, visant à aliéner, lotir et utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie de 5 867.5 m², adjacent à un îlot déstructuré, sur une partie du lot 4 008 915 du cadastre du Québec, pour des fins complémentaires à la résidence prévue à l'intérieur dudit îlot déstructuré.

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Kamouraska :

appuie le demandeur, M Bernard Labrie, dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'aliéner, lotir et utiliser à des fins autres qu'agricoles, un terrain d'une superficie de 5 867.5 m² sur une partie du lot 4 008 915 du cadastre du Québec, pour l'utiliser à des fins complémentaires à la future habitation;

indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;

recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

Adoptée à l'unanimité -

DEMANDE D'AUTORISATION DE MME GUYLAINE D'AUTEUIL, POUR ALIÉNER, LOTIR ET UTILISER À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE UNE PARTIE DES LOTS 4 006 890 DU CADASTRE DU QUÉBEC, MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Kamouraska : appuie le demandeur, Mme Guylaine D'Auteuil, dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation d'aliéner, lotir et utiliser à des fins complémentaires à son habitation, un terrain d'une superficie de 531.2 m² sur

une partie du lot 4 006 890 du cadastre du Québec, dans le cadre d'un échange de terrain;

indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale;

recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

• Adoptée à l'unanimité -

RÉSOLUTION

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Écho TechH2O visant la mesure de boues des étangs aérés.

Coût : 1 190.00 \$ + taxes.

• Adoptée à l'unanimité -

RÉSOLUTION

QUE la municipalité autorise la directrice générale (présidente d'élection) à assister via la plate-forme ZOOM une formation sur les élections municipales prévues en novembre prochain. Coût : 225.00 \$ + taxes applicables.

• Adoptée à l'unanimité -

Avis de motion est déposé par Hervé Voyer qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera le règlement 2021-02 concernant les compteurs d'eau (hydromètres). Ce projet de règlement vise à apporter une modification à la réglementation en vigueur soit le coût payable par l'utilisateur qui demande l'ouverture et/ou la fermeture de la valve d'eau desservant sa propriété ainsi que l'assistance technique du Responsable des Travaux Publics.

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-02

Projet de règlement N° 2021.02 modifiant le règlement 2014-01, article 11, et le règlement 2014-04, art. 2 sur les compteurs d'eau (hydromètres) visant le

Conseil municipal de Kamouraska



coût pour l'ouverture et la fermeture de la valve d'eau.

EN CONSÉQUENCE, le règlement portant le numéro 2021.02 soit et est adopté et qu'il est ordonné et statué par le présent règlement ce qui suit:

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

De remplacer l'article 11 du règlement 2014-04 par ce qui suit :

Dans tous les cas d'établissements saisonniers et/ou de résidences principales et secondaires, il faudra demander, par écrit ou verbalement, au moins une semaine à l'avance, avant le moment requis, l'ouverture ou la fermeture de la valve d'eau située sur la propriété et/ou l'établissement. Un montant de quarante dollars (40.00 \$) devra être payé au préalable au secrétariat municipal si le responsable des Travaux Publics procède à une telle ouverture ou fermeture de la valve.

Dans le cas où le propriétaire souhaiterait faire ouvrir ou fermer la valve d'eau extérieure, pendant le week-end ou lors d'une journée fériée, des frais de 75.00 \$ seront appliqués. Cette ouverture/fermeture de valve extérieure ne devra se réaliser qu'en avant-midi seulement lors du week-end.

Au choix du propriétaire, le plombier ou le responsable des Travaux Publics est autorisé à procéder à cette ouverture ou fermeture de valve.

Le propriétaire devra, s'il doit fermer sa résidence ou son commerce, s'assurer que le compteur d'eau est entièrement vide afin d'éviter l'éclatement ou autre, en cas de gel et aviser la municipalité de cette fermeture.

En période de gel, si une intervention doit être faite par le responsable des Travaux Publics, la municipalité appliquera le taux horaire du responsable

pour l'intervention sauf en situation d'urgence.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION

QUE le projet de règlement 2021-02 soit adopté sans modifications.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE le conseil municipal de Kamouraska nomme Donald Guy à titre d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement et désigne également mesdames Hélène Lévesque et Janie Roy-Mailloux, ainsi que monsieur Gilles Plourde à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIERS CCU

2021-04 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 139 RUE MOREL SUR LE LOT 4 008 092

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux .

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DOSSIER – 2021-05 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 94, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 153 202

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DOSSIER 2021-06 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 11, ROUTE DE KAMOURASKA SUR LE LOT 4 008 263

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2020-11 – DEMANDE DE MODIFICATION AU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 45, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 262

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de modification au certificat d'autorisation pour les travaux .

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

- *Adoptée à l'unanimité -*

INFORMATIONS DU MAIRE

Aucune information.

APPROBATION DES COMPTES

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 28/02/21 : 71 555.98 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 59 243.37 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR FÉVRIER 2021: 130 799.35 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal. La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des dépenses telle que présentée ci-haut.



Conseil municipal de Kamouraska

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

CORRESPONDANCE POUR FÉVRIER 2021 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP DE L'APHK DU KAMOURASKA EST INC.

QUE la municipalité renouvelle son membership avec l'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est Inc. pour l'année 2021.

Coût : 40,00 \$.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DEMANDE D'UNE COMMANDITE POUR LE GALA DES MÉRITES 2020-2021 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET

QUE la municipalité verse à l'École secondaire Chanoine-Beaudet un montant de 100.00 \$.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DEMANDE D'UNE COMMANDITE POUR LE GALA D'EXCELLENCE 2020-2021 DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE

QUE la municipalité verse au Cégep de La Pocatière applicable au Gala de l'excellence un montant de 100.00 \$.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION SUITE À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA

QUE la municipalité de Kamouraska verse une subvention de fonctionnement au Musée Régional de Kamouraska pour un montant de : 1 366.00 \$.

- *Adoptée à l'unanimité -*

PROCLAMONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif ;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE** » ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal du 8 mars 2021 de la municipalité de Kamouraska proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE**

et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

MENTION SPÉCIALE POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

Les membres du conseil municipal déposent une mention spéciale afin de souligner la Journée internationale des femmes.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant de résidents (tes) de la municipalité.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 19H30 à la salle de conférence du 1er étage du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 12 avril 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité.

Cette séance se tiendra en présence des membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone (vidéoconférence) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

RÉSOLUTION

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2020

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le rapport financier déposé par madame Carolyne Thériault de la Firme Mallette applicable à l'année 2020.

* Prendre note que madame Thériault présente les États financiers par vidéoconférence.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2021 DE MALLETTE S.E.N.C.R.L.

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle le mandat de vérification comptable pour l'année 2021 de Mallette S.E.N.C.R.L.

- *Adoptée à l'unanimité -*

DÉPÔT ET ACCEPTATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE (RANG DU PETIT VILLAGE)

QUE, suite aux recommandations de Guillaume Bouchard, ingénieur, la municipalité de Kamouraska accepte la soumission déposée par Excavation Bourgoin/Dickner pour la construction d'un réservoir-incendie au Rang du Petit Village étant conforme au devis de soumission.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, POUR L'ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS pour le pavage de la rue du Cap taché, du chemin des quatorze-arpenes, de la route Jean-Dionne, de la route Lauzier et du rang du Cap

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, incluant les étapes suivantes : relevé terrain, conception, élaboration des plans et devis, bordereau de soumission et

d'estimation, compléter la demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale si reconduit, dépôt des documents sur le SÉAO.

- *Adoptée à l'unanimité -*

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE RANG DU PETIT VILLAGE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, dans le cadre de la surveillance des travaux du projet de construction d'un réservoir-incendie sur le Rang du Petit Village.

DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR PRÉPARATION D'UNE OFFRE DE SERVICES CONCERNANT LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE)

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité demande deux soumissions auprès de fournisseurs de services afin de procéder à la préparation et au dépôt d'une offre de services visant le contrôle qualitatif des matériaux.

Conseil municipal de Kamouraska



RÈGLEMENT 2021-02

Règlement No 2021.02 modifiant le règlement 2014-01, article 11, et le règlement 2014-04, art. 2 sur les compteurs d'eau (hydromètres) visant le coût pour l'ouverture et la fermeture de valve d'eau.

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2014-04 le 3 mars 2014 par la municipalité de Kamouraska applicable à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire desservi par le réseau d'aqueduc de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire apporter une modification à la réglementation en vigueur soit sur le coût payable par l'utilisateur qui demande l'ouverture et/ou la fermeture de la valve d'eau desservant sa propriété ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Hervé Voyer lors de la séance ordinaire tenue le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé, séance tenante, afin de résumer les grandes lignes dudit projet de règlement ;

- **Adoptée à l'unanimité -**

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici

au long reproduit.

ARTICLE 2

De remplacer l'article 11 du règlement 2014-04 par ce qui suit :

Dans tous les cas d'établissements saisonniers et/ou de résidences principales et secondaires, il faudra demander, par écrit ou verbalement, au moins une semaine à l'avance, avant le moment requis, l'ouverture ou la fermeture de la valve d'eau située sur la propriété et/ou l'établissement. Un montant de quarante dollars (40.00 \$) devra être payé au préalable au secrétariat municipal si le responsable des Travaux Publics procède à une telle ouverture ou fermeture de la valve.

Dans le cas où le propriétaire souhaiterait faire ouvrir ou fermer la valve d'eau extérieure, pendant le week-end ou lors d'une journée fériée, des frais de 75.00 \$ seront appliqués. Cette ouverture/fermeture de valve extérieure ne devra se réaliser qu'en avant-midi seulement lors du week-end.

Au choix du propriétaire, le plombier ou le responsable des Travaux Publics est autorisé à procéder à cette ouverture ou fermeture de valve.

Le propriétaire devra, s'il doit fermer sa résidence ou son commerce, s'assurer que le compteur d'eau est entièrement

vide afin d'éviter l'éclatement ou autre, en cas de gel et aviser la municipalité de cette fermeture.

En période de gel, si une intervention doit être faite par le responsable des Travaux Publics, la municipalité appliquera le taux horaire du responsable pour l'intervention sauf en situation d'urgence.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-02

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE le règlement 2021-02 soit adopté sans modifications.

ACCEPTATION DES MODIFICATIONS AP-PORTÉES AUX CONTRATS DE TRAVAIL DE CYNTHIA BERNIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE/AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET JÉRÔME DRAPEAU, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE le conseil municipal de Kamouraska accepte les modifications aux contrats de travail de Cynthia Bernier et de Jérôme Drapeau rétroactives au 1er janvier 2021.

RIVIÈRE-DU-LOUP

Venez rencontrer nos conseillers,
ils se feront un plaisir de vous
renseigner.

Au plaisir de vous voir bientôt !

T. 418-862-3222

159A rue Fraser, Rivière-du-Loup

www.rivieredulouptoyota.com



TOYOTA



Conseil municipal de Kamouraska



RÉSOLUTION POUR CHANGEMENT DE NOM D'UNE PARTIE DE LA ROUTE LA-POINTE

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE pour identifier de façon plus pratique ses deux sections, la portion de la route Lapointe située entre le rang des Côtes et le rang du Petit-Village soit dorénavant nommée route du Petit-Village;

QUE cette proposition annule celle portant le numéro 20-12-281 adoptée lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 décembre 2020.

RÉSOLUTION D'APPUI À L'ORGANISME UNIS POUR LA FAUNE (UPF)

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automa-

tiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

- *Adoptée à l'unanimité -*

QU'IL soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à partici-

per et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

APPUI ENVERS LA CAMPAGNE VERS DES COLLECTIVITÉS DURABLES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska appuie la campagne Vers des collectivités durables et écrit à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

TITRE DU PROJET : Travaux de pavage Route du Cap Taché, chemin des Quatorze-Arpents, Route Jean-Dionne, Route Lauzier et Rang du Cap.

POUR CES MOTIFS, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

DOSSIERS CCU

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 48 RUE MOREL SUR LE LOT 4 008 250

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Remplacement d'une fenêtre (au sous-sol) de même dimension (15" x 38 ") en pvc blanc avec cadrage en bois.

- *Adoptée à l'unanimité -*

Conseil municipal de Kamouraska



QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 7, RUE SAINT-LOUIS SUR LE LOT 4 008 234

les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux..

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-12 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 168, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 313 180

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 79, AVENUE LEBLANC SUR LE LOT 6 313 181

Les membres du CCU ne recommandent pas au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la non-recommandation du CCU dans ce dossier étant contraire au règlement en vigueur.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 175, AVENUE LEBLANC SUR LE LOT 4 008 006

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de

certificat d'autorisation pour les travaux.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-16 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 131, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 095

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 65A ET 65B, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 092 728 ET 6 092 727

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 65A ET 65B, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 092 728 ET 6 092 727

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour l'enseigne

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-19 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 65A ET 65B, AVENUE MOREL SUR LE LOT 6 092 728 ET 6 092 727

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle construction ne s'harmonise pas avec la structure patrimoniale de la maison au cœur du village et en se basant sur les objectifs suivants du règlement sur les PIIA de la municipalité :

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la non-recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 207, RANG DE L'EMBARRAS SUR LE LOT 4 006 939 ET 4 007 123

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 64, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 245 ET 4 009 034

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour le 64, avenue Morel, lot 4 008 245 et 4 008 034 afin de faire un changement d'usage de résidentiel à résidence de tourisme.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

RECRUTEMENT D'UN MEMBRE

M. Bertin Ouellet souligne son intérêt à

Conseil municipal de Kamouraska



se joindre au comité de façon permanente. Sa candidature sera soumise au conseil municipal.

M. Steve Dumont informe les membres du comité qu'il devra quitter ses fonctions au sein du CCU puisqu'il sera employé saisonnier à la municipalité.

Il est suggéré par M. Denis Robillard que M. Dumont demeure comme membre du CCU mais que celui-ci agisse à titre de consultant bénévole pendant la période de l'année où il est à l'emploi de la municipalité. Un suivi sera fait auprès du conseil.

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE monsieur Bertin Ouellet soit nommé pour siéger au CCU à titre de représentant de la population et ce, à compter du 18 mars dernier pour un mandat de deux ans.

PRÉCISION DU MANDAT DE REPRÉSENTANT DE LA POPULATION DE MONSIEUR STEVE DUMONT

- *Adoptée à l'unanimité -*

QU'étant donné que monsieur Steve Dumont fait partie du CCU à titre de représentant de la population et qu'il est adjoint au Responsable des Travaux Publics, dorénavant, entre le mois de mai et le mois d'octobre, monsieur Dumont agira à titre de personne-ressource à cette période et les autres mois de l'année, agira à titre d'administrateur sur le comité.

Évaluation sera faite après une année pour reconduction ou non.

INFORMATIONS DU MAIRE

Rencontre par vidéoconférence avec la représentante du bureau de madame Marie-Ève Proulx, députée-

ministre, madame Julie Roy, monsieur Charles Méthé, consultant GDI (projet de réfection du quai Taché) et des représentants du Ministère du Tourisme, monsieur Sébastien Noël et madame Mélissa Laliberté, de Stratégie maritime (MTQ).

APPROBATION DES COMPTES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit

autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/03/21 : **93 498.73 \$**

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : **38 738.26 \$**

GRAND	TOTAL	DES	PAIEMENTS POUR MARS 2021	132 236.99 \$
-------	-------	-----	--------------------------	----------------------

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles (incluant

les salaires) est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

La secrétaire-trésorière a déposé à chaque membre du conseil la liste détaillée des

dépenses telle que présentée ci-haut.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

CORRESPONDANCE POUR MARS 2021

POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre

du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

APPUI FINANCIER AU GROUPE D'ENTRAIDE EN ALLAITEMENT MATERNEL « LES P'TITS GOBE-LAIT »

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité appuie financièrement l'organisme « Les P'tits Gobe-Lait » pour un montant de 50,00 \$.

AUTORISATION POUR TRAVERSER LA MUNICIPALITÉ VIA LA ROUTE 132 (AVENUE MOREL) PAR LE RELAIS À VÉLO ALDO DESCHÊNES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska autorise le Relais à vélo Aldo Deschênes à emprunter l'avenue Morel (route 132) le 28 août 2021 dans le cadre du Défi-Vélo afin d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE L'ÉCOLE SAINT-LOUIS-DE-KAMOURASKA – FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement l'École Saint-Louis-de-Kamouraska concernant l'activité de fin d'année.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles étant donné que le mois de mars est fermé.

Conseil municipal de Kamouraska



PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions transmises par courrier électronique :

- Demande à la municipalité : L'enjeu VERT devrait-il représenter le principal défi à relever pour la municipalité dans les prochaines années ?
- Demande pour limiter le plus possible la contamination par la COVID par la réduction de l'accès aux stationnements gratuits ?
- La municipalité pourrait-elle envisager cet été, à titre expé-

mental, de créer un sens unique pour automobiles sur l'avenue Leblanc, entre la côte Bossé et le stationnement du quai, laissant le côté du fleuve aux marcheurs?

• Demande pour tournage d'une émission La Grande Récré en collaboration avec Le Grand Défi Pierre Lavoie. Une émission de variétés qui pour les jeunes des écoles primaires du Québec.

• Nous aimerions tourner une performance musicale avec une chanteuse et quelques danseurs sur l'avenue Chassé à Kamouraska. L'un des deux animateurs de l'émission sera également sur

place.

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

- Informations demandées à un conseiller municipal par une résidente de la municipalité au lieu d'appeler au bureau municipal. Dans une prochaine Infolettre, il sera indiqué de toujours déposer au bureau de la municipalité les interrogations que peuvent avoir les citoyens (ennes).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Kamouraska, tenue à 13H55 à la salle de conférence du 1^{er} étage du Centre communautaire de Kamouraska, le lundi 3 mai 2021, sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud.

Cette séance se tiendra à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Cette séance ordinaire sera enregistrée et transférée sur le site Internet de la municipalité.

Cette séance se tiendra en présence de membres du conseil (avec distanciation & mesures sanitaires appliquées) et par téléphone (visioconférence) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE l'ordre du jour soit accepté en conservant le varia ouvert. Modification à l'heure

de la rencontre qui se tient à 13H55 P.M. au lieu de 20H00 P.M.

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture. Le procès-verbal a été affiché aux endroits prévus et est adopté.

AUTORISATION POUR TRANSFERT DU SURPLUS 2020 – AQUEDUC/ÉGOUTS

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à un transfert d'un montant de 29 126.09 \$ du surplus accumulé non-affecté au surplus aqueduc-égouts applicable à l'année 2020.

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES VISANT LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES DE LA PAROISSE POUR LES ANNÉES 2021-2022, 2022-2023 ET 2023-2024

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à une demande de soumissions publiques via le site Internet SÉAO concernant le déneigement des routes de la paroisse pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE, dans les documents exigés au devis, la municipalité demandera de fournir la preuve de licence avec la Régie du Bâtiment du Québec.

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2021

RÉSOLUTION MANDATANT MONSIEUR SIMON FAUCHER, MRC DE KAMOURASKA, À PROCÉDER À UNE RÉGULARISATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE À PARTIR DES ZONES MIA 4, MIA 5, MIA 6, MIA 7 ET MIA 8 AUTORISANT UN USAGE AGRICOLE SANS ANIMAUX.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska mandate monsieur Simon Faucher à procéder à une régularisation applicable au règlement de zonage de la municipalité afin de créer une nouvelle zone à partir des zones MIA 4, MIA 5, MIA 6, MIA 7 et MIA 8 autorisant un usage agricole sans animaux en zone blanche.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR MARIE-PIER FOURNIER CONCERNANT UN CONTRAT DE SERVICES POUR TÂCHES ADMINISTRATIVES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre services déposée par madame Marie-Pier Fournier concernant différentes tâches administratives à exécuter en télétravail.

Coût du contrat : Banque de 40 heures à 45,00 \$ l'heure. Somme à verser pour le premier paiement : 1 034.78 \$.

RÉSOLUTION D'APPUI AU DOSSIER DU MOULIN PARADIS CONCERNANT UNE MODIFICATION À APPORTER AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE, suite aux changements qui seront apportés à mission du Moulin Paradis, la municipalité appuie la demande du propriétaire afin qu'une modification soit apportée au schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska. Le Moulin Paradis sera remis au Musée Régional de Kamouraska et l'intention de l'organisme sera de maintenir le patrimoine existant.

- *Adoptée à l'unanimité -*

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE LABORATOIRE D'EXPERTISES DE RIVIÈRE-DU-LOUP CONCERNANT LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE)

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte l'offre de services déposée par Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. au montant de : 3 609.07 \$ (incluant les taxes applicables) visant le contrôle qualitatif des matériaux, laboratoire.

Autre soumission reçue : Aucune

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-10, ARTICLES 1,2,3,4 ET 5, EN DATE DU 11 JANVIER 2021

- *Adoptée à l'unanimité -*

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

CONSIDÉRANT QUE l'analyste du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a demandé à la directrice générale d'apporter une correction au règlement numéro 2020-10, articles 1,2,3,4,5 du règlement 2020-10 modifiant le règlement 2019-01, art. 6,

adopté le 11 janvier 2021 dont voici les détails :

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 2020-10 de la Municipalité de Kamouraska, puisque certaines irrégularités ont été relevées par l'analyste et que des correctifs ont été demandés visant l'approbation finale par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 2020-10.

La correction est la suivante :

ARTICLE 1

« Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et remplace les articles 2, 3 et 4 du règlement 2020-10 adopté le 11 janvier 2021 qui seront inscrits comme suit :

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé, et ce, dans une proportion de cinquante-neuf et demi pour cent (59,5%), il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'Annexe D (déjà fourni lors du dépôt dudit règlement 2019-01) un tarif annuel de base correspondant à la consommation moyenne résidentielle fixée à 365m³.

Cette compensation sera établie an-

Conseil municipal de Kamouraska



nuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre total de propriétaires du secteur desservi.

Toute consommation qui excédera la consommation moyenne de base respective à chaque usage (365 m³), le tarif excédentaire sera établi comme suit et additionnée au tarif de base pour toutes les catégories.

Le montant de référence prévu à l'alinéa 3 est celui du résidentiel, un logement, qui s'obtient en divisant le total des dépenses d'opération et d'entretien par le total des unités desservies tenant compte de la proportion de chacune. Les unités énumérées à l'article 7 du règlement 1996.08 s'appliquent à tous les autres types d'usage.

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le procès-verbal de correction tel que décrit ci-haut, modifiant le règlement 2020-10, articles 1 & 2 en date du 20 avril 2021.

RÉSOLUTION D'ATTESTATION DU DÉPÔT D'UN RAPPORT D'AUDIT PRÉPARÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE la municipalité de Kamouraska atteste le dépôt du rapport d'audit préparé par la Commission municipale du Québec et qu'elle a reçu ce dit rapport le 26 avril 2021.

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE la directrice générale a remis à chaque membre du conseil le rapport d'audit.

Règlement N° 2021.03 modifiant la Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2010 par la résolution, numéro 10-12-250 afin d'y inclure à compter du 25 juin 2021 une mesure favorisant les biens et services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec et ce, jusqu'au 25 juin 2024.

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. La Politique de gestion contractuelle adoptée le 20 décembre 2010 par la résolution 10-12-250 est modifiée par l'ajout de l'article suivant :

8. Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les

heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 3 mai 2021.

Dépôt et présentation du projet de règlement : 3 mai 2021.

Adoption du règlement : à venir le 7 juin 2021.

Avis de promulgation : à venir le 8 juin 2021.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-03

- **Adoptée à l'unanimité -**

QUE le règlement 2021-03 soit adopté sans modifications.

DOSSIERS CCU

2021-20 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 98 RUE LE-BLANC SUR LE LOT 5 566 861

Les membres du CCU recommandent

Conseil municipal de Kamouraska



au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux .

CONSIDÉRANT QUE la propriété se situe en zone inondable, le CCU recommandera de demander la cote d'élévation du terrain produite par l'arpenteur pour l'agrandissement de la surface bétonnée.

Les membres du CCU recommandent au conseil de demander la cote d'élévation du terrain produite par l'arpenteur pour l'agrandissement de la surface bétonnée. Une fois le document reçu, le CCU pourra statuer sur cette partie de la demande.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier

2021-22 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 8, RUE SAINT-LOUIS SUR LE LOT 4 008 243

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-25 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 260, AVENUE MOREL SUR LE LOT 5 002 803

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour l'enseignement.

Une recommandation sera faite au propriétaire afin que celui-ci songe à mettre un pavé de couleur grisâtre afin de s'harmoniser avec les couleurs naturelles du milieu.

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-27 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 129, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 008 105

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux .

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

2021-29 – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE 294, AVENUE MOREL SUR LE LOT 4 777 822

Les membres du CCU recommandent au conseil l'acceptation de la demande de certificat d'autorisation pour les travaux suivants :

Construction d'un escalier au sol en 3 paliers en bois traité brun pour se rendre au fleuve.

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité accepte la recommandation du CCU dans ce dossier.

INFORMATIONS DU MAIRE

Installer tables et bancs. Ouverture des toilettes de la plage.

Citerne en construction au Rang du Petit Village.

APPROBATION DES COMPTES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRES-
SIBLES PAYÉES AU
30/04/21 :86 826.79 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU
MOIS : 18 197.43\$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR
AVRIL 2021: 105 024.22\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par les présentes, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées par le conseil de la municipalité de Kamouraska.

CORRESPONDANCE POUR AVRIL 2021 POUR LECTURE ET DÉPÔT AU CONSEIL

Prendre note que le détail de la correspondance a été remis à chaque membre du conseil. Consultation sur demande au bureau municipal.

RÉSOLUTIONS

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR L'EXERCICE FINANCIER DATÉ DU 6

Conseil municipal de Kamouraska



AVRIL 2021

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le budget révisé du 6 avril 2021 tel que soumis par la SHQ (Société d'Habitation du Québec).

DÉCLARATION D'ADHÉSION À LA CHARTE DU BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANTQUE la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO₂ découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT QUE le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT QUE près de 2,2 millions de m³ de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT QUE la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT QUE les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques.

SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA AU RECENSEMENT 2021 FAIT PAR STATISTIQUE CANADA

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité de Kamouraska soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire de recensement en ligne au www.recensement.gc.ca

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

- *Adoptée à l'unanimité -*

QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles étant donné que le mois d'avril est fermé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions transmises par courrier électronique : Aucune question provenant des citoyens (ennes),

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



OFFICE D'HABITATION
DU KAMOURASKA EST

OFFRE
D'EMPLOI

ADJOINT(E) – POSTE PERMANENT À TEMPS PARTIEL

L'office administre 6 immeubles du programme HLM dans les municipalités de St-Alexandre-de-Kamouraska, Ste-Hélène-de-Kamouraska, Kamouraska, St-Pascal, St-Philippe-de-Néri et Mont-Carmel, totalisant 110 logements pour personnes de 50 ans et plus.

L'OH du Kamouraska est à la recherche d'une personne autonome, compétente et dynamique qui montre un intérêt marqué pour travailler dans le domaine du logement social.

DESCRIPTION DU POSTE

Relevant de la directrice générale, les principales responsabilités sont les suivantes :

- Effectuer les tâches reliées aux comptes à payer
- Effectuer les tâches reliées aux comptes recevables et faire les suivis nécessaires auprès des locataires et autres
- Faire les payes à l'aide d'Employeur D et les écritures nécessaires dans le système comptable ainsi que les rapports connexes (relevés d'emploi, CNEST, équité salariale, assurance-collective, régime de retraite)
- Effectuer les activités de fin de mois (comptabilisation, conciliation, analyse des comptes, écritures de régularisation, etc.)
- Effectuer la conciliation bancaire
- Effectuer les rapports de taxes et les transmettre à qui de droit
- En collaboration avec la directrice générale, monter le dossier de fin d'année et aider lors de la vérification comptable
- Compléter et/ou participer à la rédaction de certains rapports de subvention et autres rapports administratifs (reddition de comptes, etc.)
- Aider à l'amélioration du contrôle interne en suggérant à son supérieur des méthodes de travail ou outils
- Participer à l'implantation de toute méthode de travail améliorant l'efficacité du service
- Faire le classement de tous les documents relatifs à ses fonctions
- Préparer certains documents pour le conseil d'administration et rencontrer le président pour informations et signatures
- Participer au processus de reconduction des baux
- Publication des logements vacants
- Monter les dossiers de demandes de logement (rencontre des requérants)
- Préparer les comités de sélection

Dans l'exécution de ses tâches, la personne retenue :

- Recevra une formation afin de bien utiliser le système comptable LOGIC et le logiciel pour la gestion des baux et des immeubles SIGLS (2 outils créés spécifiquement pour les offices d'habitation)
- Devra contribuer au bon fonctionnement de l'organisation en intervenant à toutes les étapes du cycle comptable, jusqu'à l'émission des états financiers tout en participant au bon fonctionnement du service à la clientèle de l'OH du Kamouraska Est.

EXIGENCES DU POSTE

- Diplôme d'études collégiales (DEC) en comptabilité ou l'équivalent

- Expérience pertinente de 3 ans et plus
- Habileté à s'approprier l'utilisation de différents logiciels en lien avec les fonctions demandées, particulièrement le logiciel comptable
- Maîtrise des logiciels de la suite Office (Excel, Word, PowerPoint, etc.)
- Bonne habileté rédactionnelle
- Bonne maîtrise du français écrit et parlé
- Atout distinctif : connaissance du milieu socioéconomique de l'OH et du domaine du logement social

PROFIL RECHERCHÉ

- Autonomie, discrétion et jugement
- Esprit d'initiative, rigueur
- Leadership et esprit de synthèse
- Attitude positive, orientée vers l'excellence
- Proactive et orientée vers le mode « solutions »
- Personne polyvalente, ayant le goût d'apprendre et aptitude marquée pour le travail d'équipe
- Capacité à gérer plusieurs projets en même temps, à travailler sous pression et à livrer rapidement
- Personnalité « souriante », dynamique et créative

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

- Poste permanent à temps partiel
- Environ **17.5 heures** par semaine
- Salaire selon la politique de la Société d'habitation du Québec
- Avantages sociaux intéressants tels qu'assurance-collective et régime de retraite
- Horaire flexible
- Lieu de travail : St-Pascal (possibilité de télétravail en partie)
- Date d'entrée en fonction : dès que possible

Pour postuler :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 23 mai 2021 par courriel à direction@ohkamest.com.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Pour information, contactez Dominique Bard, directrice générale au 418-492-2877, option 1 (laissez un message svp).



**OFFICE D'HABITATION
DU KAMOURASKA EST**

**OFFRE
D'EMPLOI**

TRAVAILLEUR(SE) DE MILIEU

L'Office d'Habitation du Kamouraska Est a pour mission de procurer aux personnes à faible revenu, des logements sociaux de qualité dans un environnement agréable et respectueux de la réalité socioéconomique des locataires.

L'office gère 6 immeubles du programme HLM dans les municipalités de St-Alexandre-de-Kamouraska, Ste-Hélène-de-Kamouraska, Kamouraska, St-Pascal, St-Philippe-de-Néri et Mont-Carmel, totalisant 110 logements pour personnes de 50 ans et plus.

Rôles et responsabilités du poste :

- Organiser des activités sécuritaires pour favoriser un bon état d'esprit et une bonne santé physique.
- Accompagner le comité consultatif des résidents (CCR) et offrir de l'aide technique au besoin.
- Offrir de la médiation et du soutien dans la gestion des conflits et faire le suivi des plaintes.
- Écouter et soutenir les locataires dans leurs situations de vie, sans assumer de suivi psychosocial.
- Faire des ponts avec les organismes du milieu afin d'offrir de l'aide aux locataires et créer des collaborations d'activités.
- Dans le cadre de la pandémie, faire des appels téléphoniques pour s'assurer du bien-être des locataires.
- Participer à la rédaction du journal des locataires, rédaction de notes et de statistiques.

Profil recherché :

- Diplôme d'études dans un domaine lié aux sciences sociales ou expérience dans un domaine similaire.
- Capacité de s'adapter à différentes clientèles, démontrer du respect, de la patience et avoir bonnes aptitudes en relation d'aide.
- Savoir utiliser le type d'intervention approprié à chaque situation.
- Capacité d'analyse, grande autonomie, ouverture d'esprit et capacité d'adaptation.
- Être une personne créative et avoir la capacité de mener des projets jusqu'à la réalisation.
- Posséder une très bonne capacité d'organisation, de planification et de logistique.
- Aimer travailler en équipe où le rôle de chacun se complète.
- Bonne capacité de rédaction et bonne qualité du français écrit et oral.
- Possédez une voiture et un permis de conduire valide.

Détails de l'emploi :

Lieu de travail : territoire du Kamouraska Est
(bureau à St-Pascal).

Horaire de travail : 30 heures / semaine.

Durée de l'emploi : 1 an, renouvelable selon le financement.

Salaires offerts : 18.25\$/heure, plus le KM

Début d'emploi : dès que possible, en mai 2021.

Pour postuler :

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 2 mai 2021 par courriel à direction@ohkamest.com.

Seules les personnes retenues seront contactées.

Pour information, contactez Dominique Bard, directrice générale au 418-492-2877, option 1 (laissez un message svp).

Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...



Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.

Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.

888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme

affecte non seulement
la personne alcoolique,

mais aussi tout le monde autour d'elle.

Al-Anon est un programme
de soutien mutuel pour toute personne
préoccupée par la consommation
d'alcool d'une autre personne.

Le groupe *Al-Anon Temps de Vivre* de St-Pascal est maintenant rouvert en salle,

à tous les lundis soir, 19h30 à l'adresse habituelle :

Centre communautaire Robert Côté
470 rue Notre-Dame St-Pascal
Salle Ernest Ouellet (porte côté Nord)

De plus, les réunions téléphoniques et en ligne sont toujours
disponibles sur la plateforme ZOOM.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site web pour le Québec Est :

al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél. : 1-844-725-2666



Écocentres
MRC de Kamouraska



Changements à l'horaire des écocentres pour 2021

Écocentre La Pocatière	Écocentre Saint-Pascal	Écocentre Saint-Alexandre-
Du 13 avril au 20 novembre Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h	Du 14 avril au 20 novembre Mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 16 h	Du 15 avril au 6 septembre Jeudi de 11 h à 20 h
Du 15 avril au 7 octobre Jeudi de 10 h à 18 h	Du 15 avril au 7 octobre Jeudi de 10 h à 18 h	Du 7 septembre au 20 novembre Jeudi de 8 h à 16 h
Du 14 octobre au 20 novembre Jeudi de 8 h à 16 h	Du 14 octobre au 20 novembre Jeudi de 8 h à 16 h	Du 17 avril au 20 novembre 1 ^{er} et 3 ^e samedi du mois De 8 h à 12 h



BAC BRUN ET MÉNAGE DU TERRAIN

Au printemps, 2 erreurs de tri reviennent trop souvent !

- Les arbustes ainsi que les branches d'arbres et les tas de brindilles ne vont PAS au bac brun.

On peut les brûler en respectant les consignes de notre municipalité et de la société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

- Les petits (ou gros) tas de terre, de garnotte, de gravelle et de gravier ne vont PAS au bac brun.

On peut s'en départir en les déposant au bac de déchets.

Quand nous sommes nombreux à faire ces erreurs, nous rendons le travail des employés de l'usine de biométhanisation très difficile. Ayons une pensée pour eux et prenons le temps de réfléchir en triant nos matières.

**PRENDRE LE TEMPS DE BIEN
TRIER, C'EST MIEUX POUR TOUT
MONDE !**



Des questions ?

418 856-2628 poste 0

Marché public de Kamouraska

4 dimanches :

📅 25 juillet 2021

📅 8 août 2021

📅 22 août 2021

📅 5 septembre 2021

10 h à 15 h

111 avenue Morel



INSCRIPTION À VENIR

AVRIL 2021**Calendrier des collectes**

9-23 avril	Collecte des matières organiques		418 492-6523
6-20 avril	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
13-27 avril	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

12 avril	Séances du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
19 avril	Comité consultatif d'urbanisme		

MAI 2021**Calendrier des collectes**

7-21-28 mai	Collecte des matières organiques		418 492-6523
4-18 mai	Collecte des matières recyclables		418 492-6523
11-25 mai	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

3 mai	Séances du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
17 mai	Comité consultatif d'urbanisme		

JUIN 2021**Calendrier des collectes**

4-11-18-25 juin	Collecte des matières organiques		418 492-6523
1-15*-29 juin	Collecte des matières recyclables et *objets encombrants		418 492-6523
8-15 juin	Collecte des ordures		418 492-6523

Calendrier des activités et dates importantes

7 juin	Séances du conseil municipal		418 492-6523 poste 221
21 juin	Comité consultatif d'urbanisme		

Boulangerie Niemand



Horaire de mai jusqu'à la fin
octobre

Ouvert du jeudi au dimanche

Heures d'ouverture :

Entre 8h et 16h

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

Quai des Bulles

Savonnerie
artisanale

KAMOURASKA

ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7



QUAIDESBULLES.CA



FÉE G★URMANDE

CHOCOLATERIE – KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
info@lafeegourmande.ca
418 492-3030



POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec

www.poissonnerielauzier.com